

Objet: Signature numérique des contrats – FORWARD E-contrat

Cher client,

Dans les circonstances actuelles, il n'est pas recommandé de travailler avec des documents papier et la demande de numérisation augmente.

A partir de maintenant, nous vous offrons la possibilité de signer numériquement nos contrats via l'application **FORWARD E-contrat**.

De cette façon, la signature et la gestion des contrats sont simplifiées.

Avant de pouvoir signer numériquement nos contrats, la personne (ou plusieurs) qui peut légalement représenter votre entreprise doit s'inscrire **une seule fois** dans l'application. Nous vous demandons également **une fois** de télécharger les documents qui appuient le pouvoir de signature (par exemple, les statuts).

Dès que cela est fait, vous aurez accès à l'application et pouvez signer et archiver les contrats numériquement. Grâce à l'application, vous avez toujours un aperçu de tous les contrats signés.

Cette méthode de travail est simple ; elle permet de gagner du temps et de réduire les coûts. Vous ne devez pas conserver ni envoyer les contrats et vous avez la certitude que la signature numérique est légalement valable.

De plus amples informations sur cette application, qui sont mises à disposition par notre organisation d'intérêt FORWARD Belgium, sont disponibles via les liens suivants:

- ✓ **Contrat électronique FORWARD : Feuille de route en 10 étapes**
- ✓ **Guide clients FORWARD E-Contract**

Si vous avez des questions supplémentaires à ce sujet, nous serons heureux de vous aider.